

L'ABSENCE D'INTERET DU RECOURS A LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA FORMATION DES INTERVENANTS SOCIO-EDUCATIFS

VALLERIE Bernard

Maître de conférences en sciences de l'éducation, Université Pierre Mendès France, IUT 2, département "carrières sociales", Grenoble.

Unité de recherche « éducation et formation », axe « éducation familiale et interventions sociales auprès des familles », Université Paris Ouest-Nanterre la Défense (E.A. 1589).

Après avoir défini la notion de développement durable, nous évoquons quelques commentaires que son émergence a suscités. Puis, nous présentons quelques travaux se référant à cette notion pour construire les interventions sociales. Enfin, nous examinons ces travaux pour interroger la pertinence de cette référence dans la formation des intervenants socio-éducatifs.

La notion de développement durable

En 1987, dans le rapport « Notre avenir à tous », la commission mondiale « Environnement et développement » présidée par madame Brundtland, alors Premier ministre de Norvège, a défini la notion de développement durable. Il s'agit d'« un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Un tel développement comporte trois pôles : un économique, un environnemental et un social. Il vise à établir un « cercle vertueux entre ces trois pôles » (Riondet, 2004, p. 18). A l'origine du travail de cette commission, un nouveau projet de société ambitionnant de remédier aux excès et aux dysfonctionnements d'un mode de développement remis en cause dès les années soixante dix. Depuis la publication de ce rapport, plusieurs sommets internationaux ont précisé le contenu de cette notion. Ainsi, en 1995, le sommet social sur le développement social a approfondi le pôle social. En effet, la notion de développement durable se limitait trop souvent au seul pôle environnemental. Ce qui est encore le cas aujourd'hui. Pour Ballet, Dubois et Mahieu (2004),

s'agissant du pôle social, la qualité de durable impose une protection des potentialités et un renforcement des capacités d'une génération donnée et leur transfert à la génération suivante. Le développement durable « vise à créer les conditions d'une double solidarité : horizontale, à l'égard des plus démunis du moment, et verticale, entre les générations » (Maréchal, 2000, cité par Riondet, p. 23). Pour Férone, Debas et Genin (2004, p. XI), cette notion « souffre aujourd'hui paradoxalement d'une surexposition médiatique » et suscite des réactions très contrastées.

Pour certains, l'idée de développement durable constitue une véritable révolution cognitive nous invitant à la prise de conscience de la finitude de notre environnement physique. Camdessus (2002), ancien président du Fonds Monétaire International, a déclaré devant l'Académie des sciences morales et politiques que la substitution de la notion de développement durable à la recherche de la simple optimisation quantitative de la croissance constitue une évolution heureuse : l'humanisme irrigue l'économie. Mais il ne cache pas les difficultés d'un tel projet car il s'agit de « faire concourir ensemble (...) trois ambitions dont les dynamiques originelles sont antagoniques ».

D'autres sont très critiques quant au recours à cette notion. Ainsi, Morin (2010, p. 95) énonce que « la notion de développement même sous sa forme adoucie (...) de durable contient encore ce noyau aveugle techno-économique pour qui tout progrès humain découle des croissances matérielles ». De même, Latouche (2003, p. 30) qualifie de « terrifiant et désespérant » la contradiction dans les termes « développement » et « durable » car le développement ne saurait être différent de ce qu'il a été et est : l'occidentalisation du monde. Rodhain (2007, p. 204) dénonce « un concept à la mode que l'on intègre à toutes les analyses ».

En s'inspirant des travaux d'Hazan (2006, p. 13) qui décodent « la propagande médiatique, politique et économique actuelle », Curie (2010) s'intéresse aux manipulations linguistiques dans le « secteur social ». Il aborde l'impact sur les pratiques de la référence aux termes exclusion, projet, partenariat, entre autres. Il met ainsi en évidence les manières de masquer certaines réalités sociales, de conduire à l'échec ou de nier les rapports hiérarchiques. Si ce second auteur n'étudie pas le développement durable dans ses travaux, nous nous inspirons de son approche pour nous intéresser à cette notion.

Ce sont donc toutes ces considérations qui nous incitent à nous demander quels intérêts et limites présente le recours à la notion de développement durable dans la formation des intervenants socio-éducatifs ?

Des travaux se référant à la notion de développement durable dans les interventions socio-éducatives

Dans son ouvrage « Co-éduquer. Pour un développement social durable », Jésus (2004, p. XV) fait appel à l'expression « développement social durable » pour dépasser la vocation de la co-éducation à la seule pacification et harmonisation des relations entre adultes éducateurs et pour constituer « une alternative réelle aux impasses de l'individualisme, du communautarisme et de l'autoritarisme » en favorisant la formation à l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie participative. La référence à la notion de développement durable nous semble être peu approfondie dans les propositions de l'auteur. En effet, si l'expression figure dans le sous-titre de l'ouvrage, elle n'est pas reprise dans l'intitulé des parties, chapitres ou paragraphes. Elle n'est présente que dans un paragraphe de l'avant-propos. Ce qui n'enlève rien à la valeur du travail de Jésus.

Boidin (2004, p. 1) définit le « développement humainement et socialement durable » comme « la recherche d'un développement qui assure l'amélioration du bien-être humain (ou son maintien), ce dernier étant déterminé par des caractéristiques personnelles (éducation, santé, libertés individuelles...) ou collectives (cohésion sociale, niveau et répartition des richesses...) ». Nous nous interrogeons sur l'alternative posée dans cette définition et proposons de lier ces deux types de caractéristiques. Mais ce point de vue est détaillé dans d'autres approches ne se référant pas au pôle social du développement durable. Ainsi, en est-il de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (Le Bossé, 2004) qui incite, dans toutes interventions sociales, à prendre en considération concomitamment, les composantes structurelles et les composantes personnelles. Boidin énonce bien dans sa présentation que la dimension sociale de la notion de développement durable reste à préciser et que son travail vise un tel but.

L'Institut Supérieur d'Ingénierie et de Gestion de l'Environnement (2007) énonce que « le développement durable passe par la protection de l'enfance vis-à-vis de toute forme d'agression, de violence, de négligence », qu' « il exige éducation, sensibilisation et

renforcement de l'esprit de responsabilité ». Nous pouvons nous demander si ce type de propos n'enfoncé pas des portes ouvertes ! En effet, la référence au développement durable nous semble superflue pour argumenter la nécessaire préoccupation de protection des enfants en danger.

L'éducation à l'environnement est pratiquée depuis des décennies par certains pédagogues. C'est le cas, par exemple, lors des « classes vertes ». En effet, dans un environnement différent de celui du quotidien, celles-ci offrent l'opportunité, pour les élèves, d'une réflexion sur l'interaction entre les hommes et le monde. Selon Meirieu (2006, pp. 4-5), l'introduction de l'éducation à l'environnement, à l'école, constitue un objet de travail nouveau qui vise trois buts : d'abord, l'acquisition de réflexes devenus nécessaires pour la survie de la planète, ensuite, l'apprentissage du monde comme système complexe, enfin, une fonction de critique sociale, c'est-à-dire l'émergence de « citoyens résistants », de « citoyens débatteurs », de « citoyens qui n'acceptent pas que l'on pense à leur place ». Mais cette façon d'envisager l'éducation à l'environnement peut être entravée par la référence à un développement durable limité à un utilitarisme et à une pédagogie de réflexe. Pour Meirieu (id., p. 6), éduquer à l'environnement consiste donc à « faire exister le monde » et « faire exister les autres dans le monde ». Privilégier cette approche présente, nous semble-t-il, un intérêt dans la formation des intervenants socio-éducatifs.

L'absence d'intérêt à la référence à la notion de développement durable dans la formation des intervenants socio-éducatifs

Les propositions citées dans le paragraphe précédent nous laissent dubitatif sur l'intérêt de la référence à la notion de développement durable dans les interventions socio-éducatives. Seule la référence concernant l'éducation à l'environnement présentée par Meirieu nous semble préciser des pistes d'action. L'Association Nationale des Directeurs d'Action Sociale et de Santé des Conseils généraux (ANDASS) conforte ce point de vue. Dans le rapport de ses 22èmes journées techniques (2010, p. 13), cette association écrit que « la notion floue de développement durable ne permet pas une véritable mise en perspective ». Il nous paraîtrait judicieux d'éviter de mettre en avant une notion si controversée dans la formation des intervenants socio-éducatifs. En effet, les contenus de formation n'ont pas à subir des effets de mode délétères. Les pratiques sociales recèlent suffisamment de références de grande

valeur dont la diffusion reste restreinte avant de faire appel à celle de développement durable dénoncée par des auteurs auxquels nous nous référons fréquemment et dont nous apprécions la pertinence des propositions.

Références bibliographiques

Association Nationale des Directeurs d'Action Sociale et de Santé des Conseils généraux. (2010). *Les enjeux stratégiques de l'Action sociale dans un environnement bouleversé*. Rapport des 22èmes journées techniques. Bastia, septembre.

Boidin, B. (2004). Les dimensions humaine et sociale du développement durable. *Développement durable et territoires*. Dossier 3 : les dimensions humaine et sociale du développement durable. <http://developpementdurable.revues.org/index1113.html>

Ballet, J., Dubois, J-L., Mahieu, F-R. (2004). A la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base. *Développement durable et territoires*. Dossier 3 : les dimensions humaine et sociale du développement durable. <http://developpementdurable.revues.org/index1165.html>

Camdessus, M. (2002). *La dimension sociale du développement durable*. Communication devant l'Académie des sciences morales et politiques, Paris. <http://www.canalacademie.com/ida637-La-dimension-sociale-du.html>

Curie, R. (2010). *Le travail social à l'épreuve du néo-libéralisme. Entre résignation et résistance*. Paris : L'Harmattan.

Férone, G., Debas, D., Genin, A-S. (2004). *Ce que développement durable veut dire*. Paris : Editions d'organisation.

Hazan, E. (2006). *LQR. La propagande du quotidien*. Paris : Editions Raisons d'agir.

Institut Supérieur d'Ingénierie et de Gestion de l'Environnement. (2007). *Dimension sociale du développement durable*. <http://www.e-sige.ensmp.fr/uved/ecologieIndustrielle/module6/politique/site/pdf/1-Sociale.pdf>

Jésu, F. (2004). *Co-éduquer. Pour un développement social durable*. Paris : Dunod.

Latouche, S. (2003). L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement. *Mondes en développement*, 31(121), pp. 23-30.

Le Bossé, Y. (2004). « De l'habilitation au pouvoir d'agir. Vers une définition plus circonscrite de la notion d'empowerment ». *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), pp. 30-51.

Maréchal, J-P. (2000). *Humaniser l'économie*. Paris : Desclée de Brouwer.

Meirieu, P. (2006). Eduquer à l'environnement : pourquoi ? *Territoires*, 466(2), pp. 4-7.

Morin, E. (2010). L'impératif écologique : dialogue entre Edgar Morin et Nicolas Hulot. In E. Morin : *Le philosophe indiscipliné, itinéraire d'un penseur sans frontière*. Edition le Monde Hors Série, Une vie, une œuvre, juin, pp. 93-95.

Rodhain, F. (2007). Changer les mots à défaut de soigner les maux ? Critique du développement durable. *Revue française de gestion*, (33)176, pp. 203-209.